

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	37 (1908)
Heft:	5
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II

Le Traducteur, journal bimensuel pour l'étude des langues allemande et française. Tous ceux qui s'intéressent à l'étude comparée de ces deux langues trouveront dans cette utile publication un moyen simple et agréable pour développer leurs connaissances. Elle offre à ses abonnés l'avantage de pouvoir correspondre avec les lecteurs de langue étrangère. Chaque numéro comprend, grâce à la grande variété des lectures, un énorme choix de mots que l'on peut s'approprier facilement. — Numéros spécimens gratis sur demande par l'administration du *Traducteur*, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

III

Revue des catéchismes et Bulletin de l'Œuvre internationale des catéchistes volontaires, de la Première Communion et de la Persévérence, revue mensuelle publiée par un grand nombre de prêtres et de catéchistes sous la direction de M. le chanoine A. Pitoye. Abonnement : 6 fr. par an, à Granges, canton de Soleure.

Sommaire de la livraison de janvier : La sainte Messe au point de vue mystique. — La protection de l'enfance et de la jeunesse par les femmes chrétiennes. — Le secret des heureuses années. — Grandeur et dignité. — Jésus-Christ, source de beauté, bonté et dévouement. — Le catéchisme. — Nouvelles de l'Œuvre. — Compte rendu du Congrès de Bachtelen. — Calendrier.

Chronique scolaire

Fribourg. — La commune de Flamatt a décidé d'élever de 150 fr. le traitement annuel de son instituteur et de son institutrice.

Mutualité scolaire. — Dans une réunion présidée par M. Currat, inspecteur scolaire, le personnel enseignant de la ville de Bulle a décidé en principe la fondation d'une mutualité scolaire. Un Comité d'initiative a été nommé pour se mettre en relation avec les autorités locales et les parents, et poser les bases de la future association.

Vaud. — Le canton de Vaud vient de publier un *Guide méthodique pour l'enseignement du dessin*. Une commission de cinq membres a été chargée par le Département de l'Instruction publique d'élaborer ce nouveau manuel. La commission n'a pas eu pour but de fournir au corps enseignant une série de dessins, que les élèves auraient à reproduire ; mais elle a édité un *Guide*, qui laisse au maître beaucoup d'initiative dans l'enseignement de la branche.

La rédaction de l'ouvrage a été confiée à M. Raphaël Lugeon, sculpteur. Le dessin des planches est l'œuvre de M. Georges Payer, professeur.

Le *Guide méthodique* a été envoyé à toutes les classes primaires du canton de Vaud. Huit cents exemplaires sont destinés, en outre, au canton de Neuchâtel. Le prix de l'ouvrage est fixé à 10 fr. par exemplaire.

Valais. — Le 14 février, ont eu lieu à Chamoson les obsèques de M. Abel Maye, inspecteur scolaire du district de Conthey. Il avait succédé dans cet office à M. Giroud. La mort de M. l'inspecteur Maye, qui était en même temps un géomètre apprécié, a suscité d'unanimes regrets dans le district de Conthey. Le défunt n'était âgé que de 35 ans.

Allemagne. — La *Contemporary Review* de Londres estime que l'Allemagne militarise trop l'école. Les élèves ne sont pas traités comme des individus, mais comme autant de plants d'une pépinière. Et les années d'école demeurent dans la mémoire comme une douloureuse image de terreur. De là viendrait le nombre toujours croissant des suicides d'écoliers. De 1883 à 1900, le professeur Eulenburg en a enregistré 950 cas, soit une moyenne de 55 par année.

Académie de Francfort-sur-Mein. — L'Académie de cette ville vient de réaliser un nouveau progrès. Aux candidats pour le haut enseignement des langues française et anglaise, on tenait compte jusqu'ici des deux semestres passés dans cet établissement dans le but d'étudier les langues modernes ; mais cet avantage n'était accordé qu'aux jeunes gens. Un décret ministériel daté du 30 décembre 1907 vient de concéder un semblable privilège aux jeunes filles qui désirent se vouer au même enseignement. Les étudiants reçoivent des leçons de langue et de littérature allemande, de philosophie, de psychologie, de pédagogie, d'histoire et de géographie ; ils peuvent ainsi continuer le cycle habituel de leurs études et se préparer à subir les examens d'Etat, tout en se vouant d'une façon particulière à l'étude des langues française et anglaise.

Alsace-Lorraine. — Les instituteurs ayant 25 ans révolus recevront à leurs débuts et dès leur nomination définitive un traitement annuel de 1 600 marks (2 000 fr.), non compris le logement ou une indemnité correspondante. Ils toucheront ensuite, après trois années de service, des suppléments d'âge de trois fois 200 marks, deux fois 300 marks et deux fois 200 marks, pour arriver à un maximum de 3 200 marks (4 000 francs) après vingt et un ans de service et quarante-six ans d'âge révolus.